

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BIEVRES

REVISION GENERALE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté 2019-137 en date du 22 mai 2019, Madame le Maire de Bièvres a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal le 19 février 2019. L'enquête publique a pour objet d'informer le public, de recueillir ses observations et ses propositions sur ce projet.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné, le 02 mai 2019, Monsieur Claude BURLAUD, en qualité de Commissaire Enquêteur, pour mener l'enquête mentionnée ci-dessus.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bièvres, du mercredi 12 juin 2019 au samedi 13 juillet 2019 inclus, soit pendant trente-deux jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- Lundi, de 14h30 à 17h30 ;
- Mardi et Mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 ;
- Jeudi, de 8h30 à 12h30 ;
- Vendredi, 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 ;
- Samedi, de 8h30 à 12h30.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Bièvres les :

- Mercredi 12 juin 2019, de 8h30 à 12h30 ;
- Samedi 22 juin 2019, de 08h30 à 12h30 ;
- Lundi 1er juillet 2019, de 14h30 à 17h30 ;
- Samedi 13 juillet 2019, de 08h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique en Mairie et en ligne à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1369>.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et ses propositions sur le registre papier d'enquête ouvert à cet effet en Mairie. Celles-ci pourront également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie (Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Bièvres - Place de la Mairie - 91570 Bièvres), par courrier électronique (enquete-publique-1369@registre-dematerialise.fr), ou par la voie du registre d'enquête dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/1369>), du mercredi 12 juin 2019 à partir de 8h30 au samedi 13 juillet 2019 jusqu'à 12h30.

Un poste informatique pour la consultation du dossier d'enquête et du registre dématérialisé sera mis gratuitement à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication ou affichage du présent avis.

Les observations seront tenues à la disposition du public. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, transmis à Madame le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1369>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le projet de révision ci-dessus mentionné a fait l'objet d'une décision, en date du 15 février 2019, de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision du Plan Local d'Urbanisme, en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme.

Le dossier d'examen au cas par cas soumis à la Mission régionale d'autorité environnementale et sa décision sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1369>.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision générale n°2 du Plan Local d'Urbanisme pourra éventuellement évoluer pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées ou Concertés, des observations et propositions du public, ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, avant d'être soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.